



“Un lien qui transforme la vie”

**CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CFPE) - FRANCE PARRAINAGES**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 23 place Victor Hugo – 94270 KREMLIN BICETRE

Déclarée à la Préfecture de Police le 10 décembre 1947

Publiée au Journal Officiel le 3 janvier 1948

N° RNA W943000509 - N° SIRET 775 691 975

Le Kremlin-Bicêtre, le 23 mai 2024

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'**Assemblée Générale** de l'association FRANCE PARRAINAGES le **jeudi 20 juin 2024 à 17 heures, à la Maison Saint François – Xavier. 7, rue de Poitiers. 75 007 PARIS** (Métro : ligne 12 - Stations : Solférino, Assemblée Nationale ou Rue du Bac ; RER C - Station : Musée d'Orsay) :

- En séance ordinaire, sans quorum,
- Et en séance extraordinaire sur première convocation, étant précisé qu'à défaut de réunir le quorum à cette date, l'Assemblée Générale extraordinaire se tiendra le **jeudi 12 septembre 2024 à 17h sur deuxième convocation, sans quorum, 23 place Victor Hugo – 94270 KREMLIN BICETRE.**

En effet, conformément à l'article 11 des statuts, en séance extraordinaire, la présence ou la représentation d'au moins le tiers des membres de l'association est nécessaire, sur première convocation, pour la validité des délibérations.

Les délibérations sont prises, tant en séance ordinaire qu'en séance extraordinaire, à la majorité simple des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale (AGO/AGE) se trouve au verso. Les comptes de l'exercice 2023 après audit par le Commissaire aux Comptes, le renouvellement de mandats d'administrateurs et la modification des statuts pour permettre, le cas échéant, de convoquer l'Assemblée Générale (AGO/AGE) en vidéoconférence avec vote électronique ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26/04/24. Conformément à nos engagements auprès du Don en Confiance, nous vous adressons les chiffres-clés, le compte « Emploi des Ressources », ainsi que le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale, Ordinaire et Extraordinaire. Nos comptes seront commentés en séance.

Si vous ne pouvez pas participer à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 20 juin 2024 et, le cas échéant, à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2024, merci de nous retourner le pouvoir qui se trouve au verso de cette lettre ; étant précisé que chaque membre ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Francis Canterini  
Président

*PS : Je me permets de rappeler à ceux qui l'auraient oublié, de bien vouloir régler leur adhésion, signe de leur engagement à nos côtés.*

## COUPON-REPONSE DE PRESENCE

à retourner à Mme Céline BARBOT, CFPE-France Parrainages,  
23 place Victor Hugo- 94270 Le Kremlin-Bicêtre  
ou par courriel à [siege@france-parrainages.org](mailto:siege@france-parrainages.org)

avant le 10 juin 2024

Nom :-----

Prénom :-----

Adresse :-----

Tél :-----

- ☐ Je participerai en présentiel à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du jeudi 20 juin 2024
- ☐ Je participerai en présentiel à l'Assemblée Générale Extraordinaire du jeudi 12 septembre 2024

✂-----

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 juin 2024**  
**ORDRE DU JOUR**

- Rapports de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023(activité et financier)
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Renouvellement de mandats d'administrateurs
- Questions diverses

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2024, en 1ère convocation, et le cas échéant du 12 septembre 2024, en seconde convocation**  
**Ordre du jour**

Modifications des statuts pour permettre, le cas échéant, de convoquer l'Assemblée Générale (AGO/AGE) en vidéoconférence avec vote électronique.

*Extrait des statuts : « Tout membre empêché peut se faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir spécial à cet effet. Le nombre de pouvoirs détenus par une seule personne, est limité à un. Les pouvoirs en blanc retournés au siège social sont attribués sans limitation au Président, et utilisés dans le sens de l'adoption des résolutions proposées. ».*



**à retourner à Mme Céline BARBOT,**  
**CFPE-France Parrainages, 23 place Victor Hugo- 94270 Le Kremlin Bicêtre ou [siege@france-parrainages.org](mailto:siege@france-parrainages.org)**  
**avant le lundi 10 juin 2024**

POUVOIR DE REPRESENTATION A L'ASSEMBLEE GENERALE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU 20 juin 2024, en 1<sup>ère</sup> convocation, et le cas échéant, à l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 septembre 2024 en seconde convocation

Je soussigné(e) : .....

demeurant : .....

donne, par les présentes, POUVOIR à M. ....

pour me représenter à l'Assemblée Générale (AGO et AGE) de CFPE-France Parrainages du 20 juin 2024 à 17h et, le cas échéant, à l'Assemblée Générale extraordinaire du 12 septembre 2024 à 17h.

En conséquence, prendre part à toutes discussions et délibérations, prendre connaissance de tous documents, émettre tous votes et, généralement faire le nécessaire.

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir » :